

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 241/01

ÉFAI – 010621 – AFR 64/002/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS / LIBERTÉ D'EXPRESSION

ÉRYTHRÉE Petros Solomon (h)
Ogbe Abraha (h)
Haile Woldetensae (h)
Mahmud Ahmed Sheriffo (h)
Bernahe Ghebre Eghzabiher (h)
Saleh Kekiya (h)
Aster Fishatsion (h)
Hamid Hamid (h)
Germano Nati (h)
Estifanos Seyoum (h)
Beraki Ghebre Selassie (h)
et peut-être 60 autres personnes

Londres, le 20 septembre 2001

Onze anciens hauts responsables gouvernementaux érythréens ont été arrêtés dans la capitale, Asmara, les 18 et 19 septembre 2001. On ignore où ils se trouvent actuellement et Amnesty International est préoccupée par leur sécurité. Les personnes incarcérées en Érythrée sont en effet généralement soumises à des conditions de détention extrêmement dures. D'après les informations recueillies, les autorités ont annoncé que ces 11 hommes, qui ont récemment critiqué ouvertement la politique du gouvernement, avaient été arrêtés « *en raison de crimes commis contre la sécurité et la souveraineté de la nation* ». Amnesty International pense que ces hommes sont peut-être des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exprimé sans violence leurs préoccupations d'ordre politique.

Ces onze hommes, nommés ci-dessus, figurent au nombre de 15 hauts responsables qui ont ouvertement remis en question la politique du gouvernement ces derniers mois. Une de ces 15 personnes a ensuite rétracté ses déclarations, tandis que les trois autres seraient actuellement à l'étranger. Amnesty International pense que ces trois personnes risquent d'être appréhendées à leur tour si elles regagnent l'Érythrée.

Il est également à craindre qu'une soixantaine de leurs sympathisants aient aussi été arrêtés. Tous les individus interpellés doivent être traduits dans les plus brefs délais devant un tribunal et inculpés d'infractions prévues par la loi, ou relâchés. Tout procès doit se dérouler dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains, et exclure tout recours à la peine de mort. Amnesty International est préoccupée à l'idée que ces personnes pourraient être inculpées et déférées devant le Tribunal spécial, dont le fonctionnement est incompatible avec les normes internationales d'équité. Le Tribunal siège en effet à huis clos, et les individus traduits devant cette juridiction ne peuvent se faire assister par un défenseur, ni interjeter appel de leur déclaration de culpabilité et de leur peine devant une instance supérieure ou indépendante.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En mai 2001, ces 15 hauts responsables appartenant au parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), ont adressé une lettre ouverte aux membres de ce parti, dans laquelle ils reprochaient au gouvernement d'avoir agi de manière « *illégal et inconstitutionnelle* », et appelaient « *tous les membres du FPDJ et les Érythréens en général à exprimer leur opinion par des moyens légaux et démocratiques, et à apporter leur soutien aux buts et aux principes qu'ils estiment justes* ».

Amnesty International est préoccupée par les sanctions prises par les autorités contre les organes de presse indépendants, qui sont frappés d'interdiction depuis le 19 septembre pour « *non-respect de la loi relative à la presse* ». Le gouvernement a apparemment déclaré que la publication de tous les journaux indépendants avait été suspendue parce qu'ils avaient « *mis en danger l'unité et l'intérêt du pays* », et que les journaux qui seraient jugés respectueux de la législation sur la presse seraient autorisés à reprendre leurs activités. La presse indépendante a adopté une position plus critique à l'égard du régime ces derniers mois, certains journaux se faisant notamment l'écho de la lettre ouverte des 15 membres du FPDJ.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que les personnes ayant été arrêtées sont détenues au secret, et exhortez les autorités à révéler où elles sont incarcérées et pour quels motifs ;
- demandez instamment que ces personnes soient relâchées, à moins d'être inculpées d'infractions prévues par la loi ;
- appelez les autorités à veiller à ce qu'aucune des personnes détenues ne soit maltraitée ;
- exhortez les autorités à permettre immédiatement aux personnes détenues de consulter les avocats de leur choix, d'entrer en contact avec leur famille et de recevoir les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- déclarez-vous préoccupé à l'idée que la presse indépendante a été interdite de publication, en indiquant que cette mesure semble destinée à empêcher les journalistes d'exercer leur droit à la liberté d'expression et de mener leurs activités professionnelles légitimes.

APPELS À :

Président :

President Issayas Afewerki
Office of the President
PO Box 257, Asmara
Érythrée

Télégrammes : President Issayas Afewerki, Asmara, Érythrée

Fax : + 291 1 125123

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Mrs Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241, Asmara
Érythrée

Télégrammes : Justice Minister, Asmara, Érythrée

Fax : + 291 1 126422

Formule d'appel : *Dear Minister* / Madame la Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 1^{er} NOVEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*